

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 septembre 2022

N° CM05092022-03
SR/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 30 août 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT
M A. DIAS COUTO
Mme S. BERTEL
M M. PRAUD

Procuration à

"

"

"

Mme M. DEVANNE
M JC MARCHAND
M A. GUILLOTEAU
M JM BEAUFFRETON

Secrétaire : M C. PELLETIER

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, sur l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice des agents de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

CONSIDERANT que pour intégrer cette mesure dans le Budget Général de la Commune de Pouzauges il est nécessaire d'inscrire la somme de 30 000,00 € afin de couvrir cette dépense supplémentaire relative aux salaires des agents du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que, pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de prélever cette somme sur les dépenses imprévues ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ADOpte la décision modificative n°2 du Budget Général comme suit :

Fonctionnement			
Article (Chapitre) – Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
64111 (012) - 01	Rémunération principale	+ 30 000,00€	
022 (022) - 01	Dépenses imprévues	-30 000,00 €	
Totaux		0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.